



# PRÉINSCRIPTION SCOLAIRE ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE CHARTRES ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

## DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 16 JUIN 2023

**Guichet Unique** Direction Jeunesse et Vie de la Cité - place des Halles – 28000 CHARTRES (du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h30) **ou par courrier électronique** : inscription.scolaire@agglo-ville.chartres.fr

**Renseignements** : ☎ 02.37.23.42.38 ou www.chartres.fr rubrique Vivre à Chartres-Education et Jeunesse

## ENFANT

Nom et prénom ..... Date de naissance |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

## ÉCOLE

Ecole de secteur ..... Classe .....

## LES TITULAIRES DE L'AUTORITÉ PARENTALE

### Titulaire de l'autorité parentale 1

Mère  Père  Tuteur, Tutrice  Autre (-----)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville.....

☎ |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

@: .....

### Titulaire de l'autorité parentale 2

Mère  Père  Tuteur, Tutrice  Autre (-----)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville.....

☎ |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

@: .....

Situation familiale :  Marié(e)/Pacsé(e)/Concubin(e)  Séparé(e)/Divorcé(e)  Isolé(e)/Veuf(ve)

## LES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC CET IMPRIMÉ

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors téléphone portable) au nom du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale
- Une copie du livret de famille (mentions parents et enfants) ou une copie d'acte de naissance de l'enfant
- Pour les parents divorcés et/ou séparés, un extrait du jugement précisant l'identité de l'autorité parentale en charge de l'enfant (article 1082 du code de procédure civile)
  - **ou** une attestation sur l'honneur signée des deux titulaires de l'autorité parentale précisant le lieu futur de scolarisation de l'enfant avec copies recto-verso des pièces d'identité des deux parents
  - **ou** pour un parent isolé une attestation sur l'honneur de garde signée avec copie recto-verso de la pièce d'identité

## LE SUIVI DU TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

A réception de votre dossier complet, il vous sera envoyé par courrier un certificat d'inscription à présenter au directeur de l'école qui procédera à l'admission définitive de votre enfant.

**J'atteste avoir pris connaissance des mentions d'information au verso de ce document**

Chartres, le.....

**Signature du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale :**

## Mentions d'information obligatoires

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Chartres.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour instruire le dossier de votre enfant pour son inscription scolaire.

Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder la période d'un an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à la Direction Jeunesse et Vie de la Cité de la Ville de Chartres et à l'Education Nationale. Nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc...).

Conformément à la loi «*informatique et libertés*» du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données et effacement ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès de la Direction Jeunesse et Vie de la Cité de la Ville de Chartres (mail : [inscription.scolaire@agglo-ville.chartres.fr](mailto:inscription.scolaire@agglo-ville.chartres.fr)) ou à défaut le mail [contact@agglo-ville.chartres.fr](mailto:contact@agglo-ville.chartres.fr)].

De plus, vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation du traitement) en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse **dpo@agglo-ville.chartres.fr**.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).